

Conditions Générales de Vente AHIMSA Formation

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les rapports entre AHIMSA Formation ou ses filiales avec ses clients, agissant à des fins professionnelles ou à titre personnel, pour la réalisation d'une prestation de formation ou d'information.

Modalités d'inscription

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide d'un bulletin d'inscription AHIMSA Formation dûment rempli (cachet, le cas échéant, et signature). Le bulletin d'inscription est disponible, sur le site : www.spa-ahimsa.com/formation/inscriptions-dates ou sur simple demande téléphonique au 0972420380.

- les copies des certificats de formation pour les demandes d'équivalences
- le règlement de la formation selon la modalité choisie (mensualisation ou paiement à l'inscription) avec les dates d'encaissement au dos des chèques
- le règlement intérieur signé

Si vous avez procédé à votre inscription par téléphone, vous recevrez une confirmation écrite, que vous devrez nous retourner complétée dans les trois jours. L'inscription à une formation à distance doit être accompagnée du règlement total de la prestation, T.V.A incluse, pour permettre l'ouverture des droits d'accès à la formation ou, le cas échéant, d'un contrat. Vous recevrez un accusé de réception accompagné, pour les prestations de formation, d'une convention de formation.

Les délais d'inscription aux stages sont clos 15 jours avant le début du stage.

Prix

Les prix sont indiqués Hors Taxes et sont à majorer du taux de T.V.A. applicable en vigueur à la date de facturation.

Les tarifs sont forfaitaires ; ils comprennent la formation ou le séminaire et les supports pédagogiques, physiques ou dématérialisés le cas échéant.

Conditions de règlement

En cas d'inscription via le bulletin d'inscription : celui-ci doit être accompagné du règlement de la prestation par chèque à l'ordre AHIMSA Formation

Le coût du stage doit être réglé intégralement au début du stage excepté en cas de mensualisation.

En cas de prise en charge de la formation par un tiers autre que le stagiaire, un chèque de caution couvrant la totalité des sommes dues sera réclamée au stagiaire comme titre de garantie et ne sera encaissé qu'en cas de défaut de versement par le tiers.

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. AHIMSA Formation ne pratique pas l'escompte. Outre les pénalités de retard prévues aux présentes, le client en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard d'AHIMSA Formation d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros. Cette indemnité sera due en cas de retard de paiement de toute créance dont le délai de paiement aura commencé à courir après cette date.

Si le client souhaite qu'un organisme collecteur (Tiers financeur) prenne en charge le règlement de la prestation de formation ou e-formation il lui appartient de le mentionner sur le bulletin d'inscription envoyé à AHIMSA Formation. Le client doit effectuer lui-même son inscription auprès d'AHIMSA Formation même si son dossier est déjà validé par un Tiers financeur. En cas de prise en charge partielle par le Tiers financeur, le client s'acquittera du solde du coût de la formation. En tout état de cause, si la prise en charge par le Tiers financeur du montant de l'action de formation n'est pas reçue par AHIMSA Formation au début du stage, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

À l'issue de la prestation, AHIMSA Formation adresse au client ou, le cas échéant, au Tiers financeur une facture en double exemplaire.

Délais de rétractation

A compter de la date de signature de la fiche d'inscription, l'élève dispose de 10 jours ouvrables de délais de rétractation. Il nous fera parvenir son désengagement par Lettre Recommandée AR.

Dans ce cas aucune somme ne sera exigée du stagiaire. La totalité de son règlement lui sera remboursée.

Annulation ou report du fait d'AHIMSA Formation

AHIMSA Formation se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation.

Dans ce cas, le stagiaire est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report.

AHIMSA Formation s'engage à proposer d'autres dates de formation correspondant au module annulé, dans un délai d'un an maximum.

Le stagiaire peut également, demander s'il le préfère un remboursement des sommes versées.

Aucune indemnité compensatrice ne sera versée au client en raison d'un report ou d'une annulation du fait d'AHIMSA Formation.

Annulation ou report du fait du client

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

Si une annulation intervient moins de quinze jours calendaires avant la date de début de la prestation, AHIMSA Formation se réserve le droit de facturer des frais d'annulation pouvant atteindre la totalité du prix de la prestation. Après le début de la prestation, en cas d'annulation, d'absentéisme ou d'abandon, AHIMSA Formation facturera directement au client la totalité du prix de la prestation. Il pourra cependant être proposé au stagiaire d'effectuer sa formation lors d'une session ultérieure.

Cas de force majeure avérée : accident, maladie ou incapacité temporaire de travail du stagiaire ou d'un de ses enfants de moins de 10 ans sur présentation d'un certificat médical, décès d'un proche parent (ascendant ou descendant),
Avant le début de formation, un report ou remboursement pourra être proposé.
Pendant la formation, un report sera planifié à une date ultérieure.

Satisfaction client – réclamations

Toute réclamation, remarque ou suggestion constructive pourra être adressée par écrit

- Mail : spa.ahimsa.briancon@gmail.com
- Par courrier : AHIMSA Formation – 6 Avenue Général De Gaulle 05100 Briançon

Responsabilité

La responsabilité d'AHIMSA Formation vis-à-vis du client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le client à AHIMSA Formation au titre des présentes conditions.

Protection des données à caractère personnel

Le traitement des données à caractère personnel est nécessaire pour l'exécution du contrat liant AHIMSA Formation et le client, et/ou pour l'intérêt légitime d'AHIMSA Formation. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, le client dispose de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de retrait de consentement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement et de portabilité concernant ses données. Le client est toutefois informé qu'en cas d'usage de son droit d'effacement desdites données, d'opposition ou de limitation du traitement avant le terme de la relation contractuelle, la prestation de formation ou d'information ne pourra pas être exécutée correctement. Toutes les informations détaillées sur l'usage des données et l'exercice des droits figurent dans la charte relative à la protection des données à caractère personnel et à la vie privée d' AHIMSA Formation (RGPD).

Droit applicable et attribution de compétences

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation et notamment en les soumettant à la médiation de la consommation. Les parties au contrat restent cependant libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation de la consommation. Elles pourront, le cas échéant, recourir à un médiateur choisi d'un commun accord.

La solution proposée par le médiateur (ou le système de médiation) ne s'impose pas aux parties du contrat.

À défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Gap sera seul compétent.